

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la
séance ordinaire du conseil municipal de
Cloridorme tenue le 8 juillet 2013 à
19h30 à l'Hôtel de ville de Cloridorme.

SONT PRÉSENTS: MM: Jean Paul Huet
Jean Louis Clavet
Valère Huet
Cyrice Côté
Mme Sonia Côté

Absence : Monsieur Raynald Dufresne

Étaient également présentes
Mesdames Marie Dufresne, directrice
générale et Léona Francoeur
sec.adjointe, de même que Yvan Pruneau,
chef pompier et ins. adjoint.

Son honneur le maire, madame Jocelyne
Huet, constatant qu'il y avait quorum
déclare la séance ouverte.

4- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution #151-07-13

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour
tel que présenté soit et est adopté

- 1- Mot de bienvenue et de 2- recueillement
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption des procès-verbaux du mois de juin
- 5- Correspondance du mois (**pour votre information**)
- 5.1 voir feuille
- 6-- rapport du conseil, et suivi des procès verbaux
- 7- Présentation des comptes
- 8- **Résolutions et règlements:**
- 9.1 : Simon Langlais période d'essai terminé le 28 juin
- 9.2 : nom hôtel de ville et place du souvenir/toponymie
- 9.4 : glissière de sécurité route du Brûlé/miroir
- 9.5 : fosses/décision finale
- 9.6 : terrain aréna/notaire Bouchard/ancien lit rivière
- 9.7 : caméra pour fosse route du Quai
- 9.9 : transfert mise de fonds de 7 575\$ & 7 113\$ au comité des loisirs
- 9.10 : eau potable (réparation de BF- vérification des valves de BF- etc..)
- 9.11 : éclairage architectural (hôtel de ville-colonne-
- 9.12 : accès logis (subvention salariale municipalité)
- 9.13 : concours pour nom : espace public
- 9.14 : investigation des bris détectés en 2012
- 9.15 : entente intermunicipale avec Gaspé/incendie
- 9.16 : compte rendu de rencontre Roche
- A : FAIR
- B : bail portuaire
- C : aréna
- D : 60^{ième} de Murdoch
- E : vente d'outils municipalité
- F : CCQ
- G : lettre citoyen

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

5- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS

Résolution # 152-07-13

Approbation du procès-verbal de la
séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 10 juin 2013

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 juin 2013, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 juin 2013 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 153-07-13

Approbation du procès-verbal de la
séance extraordinaire du conseil
municipal tenue le 19 juin 2013

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 juin 2013, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 juin 2013 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- CORRESPONDANCE DU MOIS

- | | |
|---|----------------------|
| 1. Ministère Sécurité publique : | Accusé réception |
| 2. Réseau Biblio : | Rapport 2012-2013 |
| 3. Etienne Couture : | Rés. schéma risqu |
| 4. Pierre Bourdages, architecte | Portes Bâtiment |
| 5. Valérie Legault (santé jeunesse) | Priorités 2013-2016 |
| 6. Québec Municipal | Logements pour aînés |
| 7. Affaires municipales
accepté par le MAMROT 2011 | Bilan eau potable |
| 8. Affaires municipales | Péréquation |
| 9. Citoyenne | déchets boue fosse |

7 - RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS

Madame le maire invite les conseillers à faire leur rapport du mois en excluant les réunions de travail ordinaire et extraordinaire. Le rapport de chacun des conseillers et de madame le maire traitera exclusivement des dossiers particuliers de chacun.

**8- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1^{er} juin
AU 30 juin 2013**

Résolution # 154-07-13

SUR LA PROPOSITION DE SONIA CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes du mois de juin de la municipalité pour un montant de 158 961.11\$ incluant les salaires et les heures supplémentaires des employés (es), un montant de 907 264.65\$ pour le projet, 2 060.52\$, 6 867.85\$/janvier, 2 233.56\$/février, 447.29/Mars, 178.84\$/avril, 3 154.55\$/mai et 6 398.01 juin pour les loisirs. Listing des écritures manuelles du mois de mai. Un listing des comptes a été remis à chacun des membres du conseil municipal.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Je soussignée, Marie Dufresne secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité possède les fonds disponibles pour les dépenses du mois, dont copie fait partie intégrante du présent procès verbal. En foi de quoi je remets ce certificat de fonds de disponibilité.

Marie Dufresne, sec-trés.

RÉSOLUTION # 155-07-13

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU le paiement des comptes présentés au conseil concernant l'administration courante et les factures du projet. Les listes font partie intégrante du présent procès ve

Jacques Bouchard : Achat chafaud : 1200.00 \$
Groupe Ultima : 295.00 \$+ 3 052.00 ajout site de traitement
Produits sanitaires unique inc : Achat chlore : 1 137.88 \$
Drapeaux bannières : Hôtel de Ville : 457.60 \$
Denyse Corbeil : 755.00 (Hôtel de Ville)
Emco : pièces aqueduc : 1305.78 \$
PSB : Dos d'âne...+ affiche : 939.47 \$
G.Coulombe : Réparation lumières rues : 1 827.53 \$
Val-Fo : Électricité pour air climatise : 616.49 \$+
caserne : 4 120.70 \$
Aréo Feu : Achat appareils respiratoires : 9 968.33 \$
Télus : Entretien du système Avril 2013-Mars 2013 :
1 716.24 \$
Construction CMGP : Coffrage perron : 6 823.80 \$ + 6449.60
\$+40 724.14 \$+6237.14 +6084.82 \$
Raymond Chabot : 3 219.30 \$ + 9767.13 \$
Les Extincteurs Y.B. 442.65
Centre LM, 2 914.44
Réfrigération Mercier, 9 709.64
Laboratoire BSL, 647.31

PROJET :
Jacques Bouchard : 1200.00 \$ (servitudes)
Inspec-Sol : 26 040.23 \$
Allen entrepreneur, décompte 9, 1 647 461.594

Projet : les factures seront prélevées à même le règlement d'emprunt # 2008-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

Résolution # 156-07-13

Autorisation au coordonnateur en
sécurité incendie de la MRC de la Côte-
de-Gaspé

Considérant que le schéma de couverture de risque de la MRC de la Côte-de-Gaspé est entré en vigueur le 12 septembre 2007;

Considérant que la loi sur la sécurité incendie (LRQ, chap. S-3.4) prévoit que :

Art. 13 : Les municipalités locales doivent fournir à l'autorité régionale les informations nécessaires à l'élaboration du schéma...

Art 34 : Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenue un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements.

Considérant que le ministère de la Sécurité Publique compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatique ;

Considérant que la MRC de la Côte-de-Gaspé a procédé à l'embauche d'un coordonnateur en sécurité incendie;

En conséquence il est proposé par JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER et il est résolu :

Que le conseil municipal autorise le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de la Côte-de-Gaspé à accéder aux déclarations incendie du ministère de la Sécurité publique produite par le service de protection contre les incendies de la municipalité de Cloridorme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 157-07-13

Période d'essai terminée

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal engage Simon Langlais étant donné que sa période d'essai a été concluante selon messieurs Côté et Pruneau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 158-07-13

Demande à la Commission de la Toponymie
du Québec

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande à la
Commission de la Toponymie
d'officialiser le nouveau nom de l'hôtel
de ville : Hôtel de ville Cyprien-
Labrecque, en l'honneur du premier maire
de Cloridorme (1885 à 1892).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 159-07-13

Place du souvenir

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal nomme par la
présente l'emplacement qui a été
élaboré en l'honneur des soldats morts
au combat : Place Émilien Dufresne,
étant donné qu'il est le dernier
survivant de la guerre 1939-45.

QUE plus tard une demande officielle
sera acheminée à la Commission de la
Toponymie du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 160-07-13

Glissière de sécurité et miroir de
sécurité/route du Brûlé

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE la pose de glissière de sécurité de
même qu'un miroir de sécurité routière
soient réalisés dans la route du Brûlé
selon la demande de soumission qui a
été faite.

QUE les coûts afférents à ces travaux
sont prélevés à même le solde de la
subvention de voirie tel que déjà
mentionné au ministère des Transports
du Québec l'an passé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

Résolution # 161-07-13

Entente inter-municipale avec la ville de Gaspé/incendie

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte l'entente inter-municipale présentée par la ville de Gaspé concernant le service incendie et autorise son maire, Jocelyne Huet et sa directrice générale, Marie Dufresne à signer l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 162-07-13

Transfert de Fonds

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le transfert de fonds suivant : du fonds général au Comité des loisirs 7 575\$ pour le projet FSTD et 7 113\$ pour l'espace public, représentant la mise de fonds pour l'obtention de projets parrainé par le comité des loisirs.

QUE ces sommes sont prises à même le fonds Cartier énergie (redevances municipales) étant des projets d'améliorations touristiques de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 163-07-13

Éclairage architectural

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la dépense suivante : éclairage architectural de l'hôtel de ville, de la pergola en face de l'hôtel de ville et de la colonne Morris, pour un montant net de 16 925.04\$, selon les visuels approuvés par le conseil.

Cette dépense est prélevée à même les fonds reçus d'Hydro-Québec et la somme manquante sera prélevée au fonds de Cartier énergie (redevances municipales).

QUE la directrice générale madame Marie Dufresne est autorisée à finaliser ce dossier et à signer tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 164-07-13

Accès logis

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité présente une demande afin d'obtenir une subvention salariale dans ce dossier. Mais que ce soit spécifié que certaines qualifications sont requises, car ce dossier nécessite des recherches, démarchage et approche avec les citoyens âgés de Cloridorme, afin de réaliser une étude complète des besoins des aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 165-07-13

Programme « FAIR »

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal engage monsieur Léo Francoeur dans le cadre du programme FAIR au taux horaire de 15\$, 40 heures semaine pour une durée de 16 semaines.

QUE la municipalité accepte la bonification de son salaire qui représente un montant de 2 110\$.

QUE madame Marie Dufresne, directrice générale est autorisée à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 166-07-13

Bail avec l'administration portuaire

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal après discussion accepte d'apporter une rectification au bail, soit que la facture du portuaire soit payée en part égale par le portuaire et la municipalité, ce qui représente un montant de 836.32\$.

QUE le conseil accepte de signer un bail (tel que modifié) pour une durée de cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

Résolution # 167-07-13

Aréna

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire procéder à des appels d'offres pour une firme d'ingénieur et d'architecte dans le dossier de l'aréna, étant donné que nous venons de recevoir l'aval du responsable de notre dossier, monsieur Carl Migneault.

QUE le conseil ira de l'avant afin de procéder à la réparation de l'aréna selon les directives de nos assureurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 168-07-13

60^{ième} de Murdochville

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal offrira à la ville de Murdochville une pièce artisanale représentant Cloridorme. Le coût maximal est de 500\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 169-07-13

Vente d'Outils municipaux

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise l'avis annonçant la vente de l'ancien tracteur tondeuse pour pièces, au plus offrant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 170-07-13

CCQ

SUR LA PROPOSITION DE SONIA CÔTÉ
CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le paiement demandé par la CCQ relativement à la plainte reçue en début d'année pour des réparations effectuées à l'aréna par nos travailleurs de Volet 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

Rapport de l'inspecteur municipal;

Monsieur Jacques Côté est absent ce soir, donc pas de rapport.

Rapport du chef pompier : Monsieur Yvan Pruneau donne des détails sur la réparation de la fuite du 345, route 132 mentionnant qu'il n'y avait pas de fuite à cet endroit (nappe souterraine) également du fait qu'il perdrait la cage de protection (espace clos) le conseil s'informe du coût de cette pièce et mentionne qu'il serait profitable d'en faire l'achat.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame le maire invite les citoyens à la période de questions.

Questions portant sur : rénovations de l'hôtel de ville, le terrain de jeux non aménagé cette année, peinture des borne-fontaine qui laisse à désirer, de même que le manque d'identité des BF, pas de panneau indiquant la nouvelle route de la Rivière, pression à faire afin d'obtenir le décodeur enregistreur dans la municipalité et la raison du refus de permis de construction dans la route de la Rivière.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30.

« Je, Jocelyne Huet maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire

Sec-trésorière

